

Eau et assainissement

Le Havre Seine Métropole a la compétence eau et assainissement. À ce titre, la Communauté urbaine prend en charge la production et la distribution d'eau potable.

LA QUALITE DE L'EAU DANS NOTRE COMMUNE

Qualité de l'eau

En France, l'eau du robinet est contrôlé par des laboratoires agréés par l'ARS.

Chaque année, en Normandie, plus de 20 000 prélèvements d'eau sont réalisés à la ressource, en sortie de station de production d'eau potable ou au robinet du consommateur soit plus d'un million de paramètres analysés par laboratoires agréés par le ministère de la santé.

L'Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de la commune de FONTAINE LA MALLET est alimenté par le captage d'YPORT.

Les périmètres de protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

La gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Le suivi sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant, des installations de protection et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire des eaux destinées à la consommation humaine en application du code de la santé publique mis en œuvre par l'ARS.

Les résultats, gérés dans la base nationale SISE-EAUX, sont accessibles au public via les bulletins d'analyse affichés en mairie ainsi qu'au siège de la structure responsable de la distribution de l'eau ou sur le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

Par ailleurs des synthèses annuelles sur chacune des 1 059 unités de distribution de la région sont disponibles sur le site internet de l'ARS www.ars.normandie.sante.fr (rubrique santé environnement).

L'eau subit un traitement physico-chimique simple permettant entre autre d'éliminer les nitrates. L'eau est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Les conseils consommations:

- Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.
- Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût de chlore.
- En de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Les bons réflexes au quotidien:

- Préférez une douche à un bain.
- Ne laissez pas couler l'eau en vous lavant les dents ou les mains et pendant la vaisselle.
- Quand vous lavez votre voiture, utilisez plutôt des seaux que le tuyau d'arrosage.
- Pour le linge et la vaisselle, faites des machines pleines, plutôt que plusieurs à demi charge.
- Arrosez le soir et privilégiez un système goutte à goutte.
- Coupez le robinet d'alimentation générale quand vous partez plus de 3 jours pour éviter les fuites incontrôlées.

En cas d'urgence

- Service d'urgence : **7j/7 – 24h/24**
- **09 69 39 56 34** (appel non surtaxé)

Les démarches

Veolia Eau est partenaire de votre collectivité pour l'exploitation de son service de l'eau. Vous pouvez retrouver sur le site www.eau.veolia.fr toutes les démarches.

-> Vous allez faire construire votre maison et vous souhaitez la raccorder :

o Au service de distribution d'eau

Pour que l'eau arrive jusqu'à votre robinet, les équipes de VEOLIA réalisent un «branchement» entre le réseau public de distribution d'eau potable et votre habitation.

Une fois ce branchement réalisé, il est de votre responsabilité de procéder au raccordement de votre habitation jusqu'au compteur d'eau.

Cette démarche est indispensable pour la mise en service de l'eau

à votre domicile.

Vous pouvez dès maintenant obtenir une estimation du coût des travaux en cliquant sur le lien «afficher une estimation».

o **Au service d'assainissement**

Le raccordement au réseau public d'assainissement collectif consiste à mettre en place un branchement d'assainissement, allant de la limite de votre propriété jusqu'au collecteur public.

Un branchement d'assainissement comprend : La canalisation qui assure l'évacuation des eaux usées et la boîte de branchement permettant le contrôle et l'entretien du branchement

-> Pour obtenir un devis précis, cliquez sur "demander un devis" en ayant préparé préalablement les documents suivants :

► La copie du permis de construire

- ▶ Le plan de situation de la parcelle dans votre commune
- ▶ Le plan parcellaire en cas de lotissement
- ▶ Le plan masse de votre terrain en y indiquant l'emplacement souhaité de votre compteur, du branchement au réseau d'eau potable et/ou au réseau des eaux usées et la situation de votre habitation
- ▶ Une attestation de TVA réduite que vous pouvez télécharger sur www.impots.gouv.fr
- ▶ Un RIB si vous souhaitez au même moment faire votre abonnement au service de l'eau

Si vous souhaitez un devis pour la réalisation d'un branchement au réseau d'assainissement, vous pouvez le faire sur le même formulaire en ligne.

« La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans le sol (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger ».



Préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille

L'eau est le produit alimentaire le plus surveillé.
Localement, notre eau est riche en calcium. Inutile d'acheter des eaux en bouteille riches en calcium !

Pour ceux qui préfèrent l'eau en bouteille parce qu'ils sont gênés par le chlore, le goût disparaît :

- si on laisse couler l'eau quelques instants avant de la boire
- si l'eau tirée un peu à l'avance est mise dans une carafe ou une bouteille en verre, si l'eau est fraîche (conservée au réfrigérateur dans un récipient en verre et moins de 48h).